

GUIDE DE LECTURE  
VAE BEES1  
PARACHUTISME

## CONSIGNES DE LECTURE

Ce tableau comporte de gauche à droite 4 colonnes:

- Colonne activités:** il s'agit des activités professionnelles de référence que l'animateur concerné réalise, et pour lesquelles il développe des compétences certifiées par la réussite à l'épreuve concernée. Pour la clarté de l'élaboration, les activités s'énoncent à l'aide d'un verbe d'action et de compléments.  
Exemple : « initier au trampoline tous publics ».
- Colonne tâches:** les tâches sont des sous- éléments concrets de l'activité professionnelle.  
Exemple: Pour l'activité « initier au trampoline tous publics », une des tâches : « recueillir des informations sur les publics et leurs caractéristiques ».
- Colonne compétences:** les compétences citées ici sont celles qui sont actées par l'épreuve concernée.  
En conséquence, la validation de l'épreuve implique que le candidat doit être capable de les réaliser de manière permanente au niveau décrit.
- Colonne observations / commentaires:** elle indique pour mémoire des références pouvant être utiles au jury ou des précisions quant aux compétences attendues du professionnel.

**Conformément aux dispositions du décret n° 20004-893 du 27 août pris pour application de l'article L.212-1 et suivants du code du sport, le candidat à la validation des acquis de l'expérience doit, dans tous les cas, satisfaire aux exigences techniques préalables à l'entrée dans la formation ou à l'inscription à l'examen du diplôme visé.**

Le candidat à l'obtention du BEES 1<sup>er</sup> degré option parachutisme, par la validation des acquis de l'expérience, doit satisfaire aux exigences techniques préalables - définies dans l'arrêté **du 24 août 2004 modifié par l'arrêté du 14 février 2005** - constituées par :

- l'attestation d'expérience définie à l'article 3 de l'arrêté du 24 août 2004
- et le test de sélection défini à l'article 4 de l'arrêté du 24 août 2004.

**L'attestation d'expérience** : le candidat doit justifier pour chaque spécialité mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté d'une attestation d'expérience de trois années continues de pratique du parachutisme et :

- pour la spécialité TRAD : de 300 sauts en chute libre, dont 100 sauts au cours des 12 derniers mois précédant la date du dépôt d'inscription ;
- pour la spécialité PAC : de 800 sauts en chute libre, dont 100 sauts au cours des 12 derniers mois précédant la date du dépôt d'inscription ;
- pour la spécialité tandem : de 1000 sauts en chute libre, dont 100 sauts au cours des 12 derniers mois précédant la date du dépôt d'inscription.

L'attestation d'expérience de trois années continues de pratique et du nombre de sauts est délivré par le directeur technique national du parachutisme.

**Le test de sélection** : Il consiste en la réalisation de cinq épreuves. Le candidat est responsable du choix des combinaisons, de l'utilisation éventuelle de ceintures lestées et de la séparation en fin de saut.

**Epreuve n° 1** : Enchaînement en un temps maximal de seize secondes des six figures suivantes, effectuées dans l'ordre choisi par le candidat et annoncé avant l'épreuve : tour droit, tour gauche, looping avant, looping arrière, tonneau droit, tonneau gauche.

Le candidat n'a pas la possibilité d'effectuer les épreuves suivantes s'il échoue à celle-ci.

Notation : le temps comptabilisé commence à l'enclenchement de la première figure et s'arrête au blocage de la dernière figure.

L'épreuve n'est pas validée si le candidat dépasse le temps requis, n'effectue pas les figures correctement, effectue une figure avec un désaxement supérieur à 45°, se trompe de figures, n'effectue pas la totalité des figures.

**Epreuve n° 2 :** Réalisation le plus rapidement et proprement possible de quatre tours alternés sur le dos.

Notation : le temps comptabilisé commence à l'enclenchement du premier tour et s'arrête au blocage du dernier tour.

L'épreuve n'est pas validée si le candidat dépasse le temps requis (pénalités incluses),

n'effectue pas les figures correctement, effectue une figure avec un désaxement supérieur à 45°, se trompe de figures, n'effectue pas la totalité des figures.

L'épreuve est notée sur 20. Le candidat dispose de quatre tentatives pour réaliser cette épreuve.

**Epreuve n° 3 :** cet exercice est réalisé avec un testeur.

Le candidat sort de l'avion deux secondes après le testeur. Le candidat doit apponter de face le plus rapidement et le plus proprement possible. Le testeur doit conserver l'axe et le taux de chute pendant la durée du saut.

Notation : le temps comptabilisé commence à la sortie de l'avion du candidat et s'arrête à son appontage sur le testeur.

L'épreuve est notée sur 20. Le candidat dispose de quatre tentatives pour réaliser cette épreuve.

**Epreuve n° 4 :** cet exercice est réalisé avec un testeur. Le candidat doit réaliser le plus rapidement possible, après un appontage de face, le tour du testeur dans un sens, puis dans l'autre, en effectuant consécutivement les prises suivantes :

- prise des deux jambes

- prise des deux bras.

Le testeur doit conserver l'axe et le taux de chute pendant la durée du saut.

Notation : le temps comptabilisé commence au lâché des premières prises et s'arrête au dernier appontage de face.

L'épreuve est notée sur 20. Le candidat dispose de quatre tentatives pour réaliser cette épreuve.

NB : les épreuves n° 3 et n° 4 peuvent être réalisées au cours du même saut à la demande du candidat. Un ou plusieurs testeurs désignés par le DTN effectuent ces épreuves chaque année. Les temps enregistrés déterminent la note de 20 sur 20.

La note obtenue par le candidat est fonction de l'écart de temps entre sa performance et celle du testeur.

Le barème en vigueur sera connu en début de chaque année et appliqué pour toutes les sessions de test technique de sélection organisées.

**Epreuve n° 5 :** un travail sous voile démontrant d'une part, les compétences du candidat dans le domaine du pilotage, de la navigation, et de l'atterrissage, et d'autre part, ses connaissances des règles de sécurité parachute ouvert et sa capacité à les appliquer.

Notation : cette épreuve est réalisée sur 3 sauts minimum (au cours des épreuves précédentes). Elle est notée sur 20, est évaluée sur la base d'un entretien avec le jury. Le candidat exposera ses choix et commentera la réalisation de sa navigation, de son pilotage et de son atterrissage.

Fautes éliminatoires pour l'ensemble des épreuves :

- approche incontrôlée
- collision violente
- absence de dérive ou dérive dangereuse
- séparation sous 1000 mètres
- ouverture hors normes de sécurité
- pilotage et atterrissage dangereux
- toutes fautes mettant le candidat, le testeur ou un tiers en danger.

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir au moins la note de 10 sur 20 à chaque épreuve. Sont dispensés de la réalisation de l'exercice de technique personnelle, les candidats qui fournissent une attestation de réussite aux tests de sélection datant de moins de trois ans.

## EPREUVE GENERALE

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES “ METIER ” VALIDEES PAR L’ EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
DIRIGER UNE SEANCE DE SAUTS.	Organiser l'avionnage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser la mise en piste :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place les moyens.</li> <li>▪ Pendre les informations météo.</li> <li>▪ Donner les consignes de largage,</li> <li>▪ Contrôler les documents de sauts et le matériel des pratiquants.</li> </ul> </li> <li>- Veiller en particulier à la composition des passages, aux ordres de départ et à la désignation d'un responsable en vol.</li> <li>- Organiser le suivi des sauts.</li> <li>- Contrôler les ouvertures et le travail sous voile des pratiquants.</li> <li>- Contrôler les conditions d'exploitation de l'avion.</li> <li>- Prendre les décisions relatives au suivi des pratiquants (saut de reprise, pratiquants occasionnels ou de passages).</li> </ul>	

	Faire respecter les règles de sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre les décisions relatives à la sécurité des pratiquants (inaptitude physique ou technique, sanctions et interdictions de sauts).</li> <li>- Utiliser les connaissances dans les domaines suivants : météorologie, aérodynamique, physiologie spécifique.</li> <li>- Prendre les mesures nécessaires en cas d'incident ou d'accident.</li> </ul>	
	Organiser des séances lors de manifestations aériennes et sauts spéciaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expliciter la réglementation spécifique.</li> <li>- Appliquer la réglementation spécifique.</li> </ul>	

## EPREUVE PEDAGOGIQUE

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES “ METIER ” VALIDEES PAR L’ EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
<p>ENSEIGNER LE PARACHUTISME A DES ELEVES DEBUTANTS ET EN PROGRESSION.</p>	<p>Enseigner le parachutisme dans une des spécialités : Traditionnelle, PAC, Tandem.</p>	<p>Pour la progression traditionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Larguer un groupe de parachutistes sautant en ouverture automatique.</li> <li>- Faire une analyse critique du saut.</li> <li>- Proposer des objectifs cohérents et adaptés pour la suite de la progression.</li> </ul> <p>Pour la PAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer en chute libre pour donner les indications nécessaires.</li> <li>- Faire une analyse critique du saut.</li> <li>- Proposer des objectifs cohérents et adaptés pour la suite de la progression.</li> </ul> <p>Pour le Tandem :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigner les consignes nécessaires.</li> <li>- Equiper correctement le passager.</li> </ul>	

	<p>Enseigner le parachutisme à un pratiquant ou un groupe de pratiquants, <u>avant</u> le premier saut.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir et préparer son intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formuler des objectifs,</li> <li>▪ Prévoir des moyens,</li> <li>▪ Prévoir des évaluations.</li> </ul> </li> <li>- Conduire son intervention : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présenter et expliquer les exercices,</li> <li>▪ Donner toutes les consignes,</li> <li>▪ Animer la séquence,</li> <li>▪ Motiver le ou les élèves,</li> <li>▪ Réguler la séquence,</li> <li>▪ Evaluer le ou les élèves.</li> </ul> </li> </ul>	
	<p>Enseigner le parachutisme à des élèves <u>pendant</u> les sauts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en charge un ou plusieurs élèves.</li> <li>- Connaître et appliquer les consignes du terrain.</li> <li>- Evaluer et prendre en compte le niveau du ou des élèves.</li> <li>- Situer et rappeler les objectifs.</li> <li>- Faire équiper le ou les élèves.</li> <li>- Vérifier, avant le départ à l'embarquement, les équipements et remédier aux anomalies.</li> <li>- Assurer la sécurité des élèves au point d'attente et à l'embarquement.</li> <li>- Maîtriser la situation à bord de l'avion.</li> </ul>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper et assurer les largages.</li> <li>- Etre actif et pertinent pendant les sauts.</li> <li>- Observer le comportement des élèves.</li> <li>- Observer le ou les sauts effectués.</li> <li>- Utiliser correctement des moyens de communication adaptés en chute, lors de la descente sous voile des élèves.</li> </ul>	
	<p>Faire le bilan, avec le ou les élèves, des sauts effectués et préparer au saut suivant.</p> <p>Faire progresser les élèves vers l'autonomie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer les conditions pour réaliser un bilan.</li> <li>- Faire l'analyse du ou des sauts.</li> <li>- Proposer le programme.</li> <li>- Former les élèves pour le saut suivant.</li> <li>- Remplir les documents de suivi de progression.</li> <li>- Proposer des exercices adaptés aux élèves.</li> <li>- Observer et analyser les sauts effectués par les élèves.</li> <li>- Laisser les élèves s'exprimer et prendre en compte les indications.</li> <li>- Définir de nouveaux objectifs.</li> </ul>	

	Initier à une spécialité de compétition	<ul style="list-style-type: none"><li>- Démontrer un niveau technique suffisant en réalisant et en analysant un saut du programme de compétition en vigueur pour la spécialité de compétition choisie.</li><li>- Démontrer une culture suffisante de la spécialité de compétition choisie.</li></ul>	
--	---	--	--



## EPREUVE TECHNIQUE

ACTIVITES	TACHES	COMPETENCES “ METIER ” VALIDEES PAR L’ EPREUVE	COMMENTAIRES / OBSERVATIONS
<p>METTRE EN OEUVRE LES TECHNIQUES RELATIVES AU MATERIEL, AUX SAUTS ET AUX REGELEMENTS DE LA FEDERATION.</p>	<p>Permettre une utilisation des parachutes compatible avec la sécurité des pratiquants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monter, contrôler et plier un parachute.</li> <li>- Mobiliser les connaissances liées au suivi et à l’entretien du matériel.</li> <li>- Suivre la maintenance du matériel et son utilisation par les élèves.</li> <li>- Tenir à jour les documents du matériel.</li> </ul> <p>Pour la progression traditionnelle, la PAC et le tandem :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier l'aptitude au saut des parachutes et déclencheurs utilisés par les élèves.</li> <li>- Conditionner ces différents types d'équipements pour le saut.</li> </ul>	

	<p>Détenir un niveau technique compatible avec les spécificités de la ou les spécialités d'enseignement utilisées.</p>	<p>Pour la progression traditionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manipuler correctement les SOA.</li> <li>- Assurer la sécurité des largages à bord de l'avion.</li> </ul> <p>Pour la PAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer une sortie accrochée à deux ou à trois dans différentes positions avec ou sans synchronisation de l'impulsion de départ.</li> <li>- Voler sans prise au contact ou avec prise sans tension.</li> <li>- Bloquer toute figure ou évolution non contrôlée effectuée par un testeur en chute libre.</li> <li>- Intervenir en chute libre en temps voulu, pour être en mesure de déclencher l'ouverture du parachute du testeur.</li> </ul> <p>Pour le Tandem :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer les procédures techniques et de sécurité pour l'embarquement, la montée en avion et le saut.</li> <li>- Assurer en chute libre, à l'ouverture, parachute ouvert et lors de l'atterrissage, la sécurité, quelle que soit l'attitude de l'évaluateur.</li> <li>- Effectuer les exercices physiques spécifiques correspondant aux efforts qui peuvent être nécessaires lors d'un saut en tandem.</li> </ul>	
--	--	---	--

	Appliquer les règlements techniques de la FFP	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expliciter l'organisation de la pratique</li><li>- Appliquer les méthodes d'enseignement</li><li>- Remplir les documents relatifs aux sauts et aux centres d'activité</li></ul>	
--	---	---	--

